

CR CA VISIO 8 Avril 2021

20 Présent.e.s : Clotilde Cammal, Laurent Chazelas, Christine Désaubry, Méline Descamps-Bal, Fanny Designe, Florence Dubois, Christiane Esposito, Véronique Le Mézec, Gaby Keiser-Weber, Nathalie Gilmant, Catherine Mandouze, Martine Nonne-Barrault, Geneviève Péquignot, Monique Poblette, Richard Redondo, Caroline Rouillet-Vaissettes, Mireille Thibodot, Monique Tixier, Daniel Trami, Françoise Ichard, Bertrand Pascaud

Excusé.es : Catherine Allali, Karim Boudjemaa, Patricia Garouste, Suzanne Lavarenne, Odile Vetter, Anne-Sophie Gourvenec

Ouverture : 18h

ORDRE DU JOUR

1. Projet de création d'un ordre des psychologues
2. Vous avez dit service de psychologie ?
3. Relation AFPEN/APSYPEN : quel lien associatif à construire ? " vers un rapprochement associatif" en pièces jointes:
4. Divers

1. Projet de création d'un ordre des psychologues

Une proposition de loi relative à la création d'un Ordre des psychologues a été rédigée par un groupe LR de 28 personnes. Il s'agit d'un texte très abouti et documenté, qui a été élaboré sans concertation avec les professionnels concernés et leurs organisations respectives. Cet Ordre veut rassembler les psychologues, en apportant une reconnaissance et une protection aux usagers. Le numéro adeli atteste déjà du titre de psychologue. La proposition de loi concerne l'ensemble de la profession quelle que soit leur lieu d'exercice. La création de cet Ordre fait courir des risques à notre profession, il s'agit principalement de pallier au manque de psychiatres. Nous serions contraints de nous soumettre à un dirigeant à travers une prise de pouvoir politique et des lobbies. Ce projet d'Ordre va plus loin en proposant un rallongement des études vers un doctorat d'exercice. L'Ordre suppose un paiement d'une cotisation annuelle incontournable pour avoir le droit d'exercer. En 2007, les adhérents se sont prononcés contre un ordre des psychologues. Un important travail au sein du CÉRÉdespsy a été engagé afin de rassembler d'autres voies possibles. Ce projet de loi intervient conjointement à la sortie du nouveau code de déontologie. Les adhérents seront accompagnés dans leurs réflexions et consultés sur les orientations à venir.

Le CÉRÉdesPsy et les associations professionnelles s'exprimeront à travers un communiqué collectif.

2. Vous avez dit service de psychologie?

Dans le prolongement de la création du corps unique de psychologues à deux spécialités EDA et EDO, la réflexion se poursuit quant aux stratégies à adopter pour faire vivre plus concrètement ce corps unique.

La perspective d'un service de psychologie pourrait réunir les deux spécificités EDA et EDO des psychologues EN, tout en organisant le métier. Un groupe de travail chargé de cette question s'est réuni lors du CA de Novembre 2020, puis celui de Mars 2021.

Appui n°1: la déontologie

La création d'un tel service nécessite une réflexion à tous les niveaux de l'institution, au rectorat et au ministère. Cette proposition émane de l'ApsyEN et du SNES via le G10. Avec l'évaluation des RASED et l'enquête sur le Pôle Santé par la Cour des comptes, les psychologues sont maintenant

dans le métier de santé (acté par un vote il y a quelques semaines par l'assemblée nationale) sans consultation des professionnels. Des décrets en contradiction avec le sens du travail des psychologues EN risquent d'être adoptés. C'est la raison pour laquelle notre positionnement est essentiel pour faire valoir la place que nous souhaitons occuper sur un plan éthique. Éviter un glissement vers les diagnostics à outrance avec une liste de consultants labellisés qui conduiraient à des créations de Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) pour le secteur médico-social et sanitaire, des équipes mobiles, des plates-formes. Des changements s'observent à travers les nouvelles modélisations des fonctionnements des MDPH, des CMPP dans lesquels les coordinateurs pédagogiques (enseignants spécialisés) sont encouragés à participer au mouvement des PE car leurs postes ferment.

Sachant que les attentes et les représentations diffèrent dans le Premier et le Second degré, il est important de repérer quels peuvent être les appuis pour ces deux branches. Définir le cadre d'un service de psychologie, réfléchir à ses aspects théoriques ainsi qu'au choix des métiers représentés est indispensable. Les adhérents de l'AFPEN ayant débattus autour de cette question s'accordent sur l'importance d'élaborer en équipe. Ils craignent cependant que le service de psychologie se substitue au travail en RASED et qu'il se transforme en service de santé scolaire. Cette question est éminemment politique. Le risque de changer de statut en devenant fonctionnaire territorial est également évoqué. Permettre à ce service de rester ancré dans les établissements et non en dehors, comme c'est le cas pour les CIO est principalement une demande du premier degré. Pour le second degré, un service de psychologie pourrait être au contraire un moyen de sauver les CIO.

Se retrouver une fois par semaine entre psychologues des deux spécialités pour des échanges de pratiques est une demande formulée par les psychologues du nouveau corps. Suite à leur formation commune, ils émettent le souhait de poursuivre cette collaboration.

3. Relation AFPEN/APSYEN : quel lien associatif à construire ? " vers un rapprochement associatif"

AFPS/AFPEN (depuis 14 ans déjà) et ACOP/ ApsyEN

Un rapprochement entre les deux associations professionnelles est demandé par Sylvie Amici (voir le courrier) pour créer une union. Deux spécialités pour une même profession est une exception française. Se rassembler sans perdre son identité demande une réflexion préalable en s'appuyant sur les statuts de l'association et les textes sur la loi 1901 qui régissent les associations. L'Apsy EN, dans un courrier adressé à l'AFPEN, propose une union associative. D'autres alternatives existent, par exemple une fédération gardant la spécificité des deux associations, ou bien être la création d'une nouvelle association qui regrouperait les deux précédentes. Le choix aura des répercussions importantes au niveau administratif, des adhérents, du budget, du projet. La représentativité de chaque association, sa posture et ses statuts sont différents. L'AFPEN organise des formations. L'APSYEN est très proche de la FSU, elle fédère des psychologues et des non psychologues (IEN IO par ex). Pour J.P Bellier la création du nouveau corps aurait été l'occasion de se rassembler en une seule association. S'unir peut représenter une force et la nouvelle génération de diplômés est en attente à ce niveau-là. L'AFPEN répondra au courrier dans les meilleurs délais. Un CA à organiser, commun entre les deux associations permettrait de se rencontrer, d'envisager des actions communes déjà plusieurs fois évoquées. .

4. Divers

- Possibilité d'un webinaire en mai. Le groupe se réunit le 9 avril.
- Vie internationale: Le congrès de l'ISPA va se faire en deux modalités du 13 au 16 juillet 2021: présentiel et distanciel en langue anglaise. Permettre un tuilage de l'AFPEN auprès de l'ISPA en proposant 2 ou 3 places pour des personnes du CA avec un retour pour l'association (CR, Article). Un groupe se réunit le 9 avril de 11h30 à 13h pour travailler sur le poster qui sera présenté lors du congrès.

Finalisation du dossier DD

Le CA est clôt à 20h15